



RAPPORT ANNUEL 2018



sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

Sommaire

1. Préambule

2. Indicateurs techniques

3. Indicateurs financiers

4. Mesures de réduction de l'impact environnemental

5. Les faits marquants en 2018

6. Perspectives 2019

Annexes

Table des matières

1. Préambule

1.1. Contexte national

Selon la loi Barnier (1995), chaque président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et chaque maire doivent présenter tous les ans devant l'assemblée délibérante un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Cette obligation légale leur donne l'opportunité de :

- communiquer sur leur politique de gestion des déchets auprès des élus, mais aussi auprès de la presse.
- donner de la lisibilité aux objectifs.
- faire le point sur les services offerts aux habitants et sur les résultats des collectes.
- expliquer les impacts en termes de coût des mesures mises en œuvre pour mettre en place une gestion environnementale des déchets.

Décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des collectivités.

Ce décret pose que le Maire doit présenter à son conseil municipal, ou le Président de l'EPCI à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le décret précise le contenu minimum du rapport.

1.2. Le territoire de la CCPR

Créée en 2001, la Communauté de Communes du Plateau du Russey possède la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, précédemment exercée par le SIVOM à la carte du canton du Russey. (Cf. statuts de la Communauté de Communes : Compétences optionnelles / Protection et mise en valeur de l'environnement, « *la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte pour l'exercice de la compétence traitement des déchets* »).

Elle a cependant transféré la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs basé à Pontarlier.

En application de la **loi du 13 juillet 1992**, la Communauté de Communes a mis en place la collecte sélective des déchets ménagers en 2002. Depuis 2003 elle a également mis en place, en partenariat avec PREVAL, une filière locale pour les déchets verts : le co-compostage chez les agriculteurs volontaires du territoire.

Le territoire est constitué de **17 communes**, regroupant une population de **6425 habitants** (Source : INSEE – population municipale 2015).



Carte 1 : Périmètre de la CCPR en 2018

2. Indicateurs techniques

2.1. Organisation de la collecte

2.1.1. Collecte des OM

La collecte est réalisée hebdomadairement en porte à porte et en bacs pucés fournis par la CCPR. Certains usagers sont collectés en points de regroupement et sont équipés de bacs avec serrure. La collecte est réalisée par un prestataire privé, l'entreprise Coved.



Planning de collecte des ordures ménagères :

| Mardi | Vendredi |
|---|--|
| Le Russey Les Fontenelles Bonnétage St-Julien-lès-Russey Plaimbois-du-Miroir Montbéliardot Le Luhier Mont-de-Laval Laval-le-Prieuré | Noël-Cerneux La Chenalotte Le Barboux Grand'Combe des Bois Le Narbief Le Bizot La Bosse Le Mémont Les écarts du Russey côté Bizot et côté Grand'Combe des Bois |

Ainsi, **824 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées en 2018.

2.1.2. La collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en apport volontaire à la CCPR. Cette collecte est réalisée par l'entreprise Solover, avant d'être transportée sur la plate-forme de recyclage de la verrerie Saint-Gobain près de Châlon-sur-Saône. L'ensemble des communes possèdent sur leur territoire au minimum un conteneur destiné à la collecte du verre (voir liste des points d'apport volontaire en annexe 1). En 2018, **360 tonnes** de verre ont été collectées.



2.1.3. La collecte des recyclables hors-verre

La collecte sélective est effective depuis le 1^{er} janvier 2002, elle est réalisée en points d'apport volontaire avec un flux

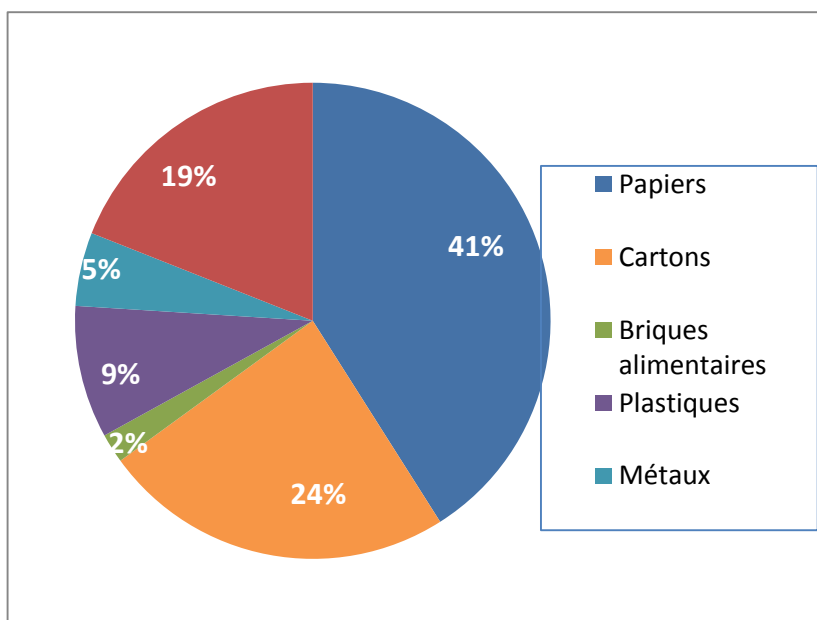


unique comprenant : papier/carton, flaconnages plastique, briques alimentaires et emballages métalliques. **347 tonnes** ont été collectées.

Les adresses des différents points d'apport volontaire sont disponibles en annexe 1.

| | Papiers | Cartonnettes | Briques alimentaires | Plastiques | Métaux | Refus de tri | Total |
|-------------------------------|---------|--------------|----------------------|------------|--------|--------------|--------------|
| Composition 2018 (en kg/habt) | 22,32 | 12,68 | 1,11 | 5,09 | 2,45 | 10,39 | 54,04 |

Répartition des matériaux de la collecte sélective (hors verre) en 2018



2.1.4. Les déchets verts

Depuis 2009, le planning des horaires du site de collecte des déchets verts est plus encadré avec des semaines d'ouverture et de fermeture définitives pour chaque année. Il est également gardé. La plate-forme de collecte des déchets verts est située au Russey et est destinée uniquement aux débris végétaux (pelouses, branchages...).

En 2018, un broyage a été réalisé à l'automne qui a permis de valoriser **143 tonnes** de déchets verts.



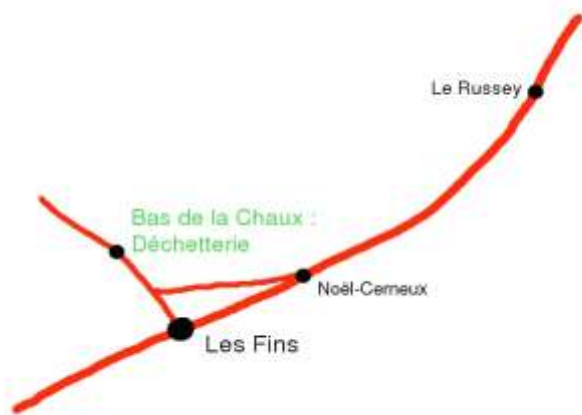
Les horaires d'ouverture en 2019 :

- > Du mercredi de la semaine 16 (le 17 avril) au 30 septembre:
 - Le mercredi de 17H à 19H
 - Le vendredi de 16H30 à 18H
 - Le samedi de 9H30 à 12H et de 14h à 17h
- > Du 1^{er} octobre au samedi de la semaine 45 (le 9 novembre):
 - Le mercredi de 17H à 18H
 - Le vendredi de 16H30 à 17H30
 - Le samedi de 9H30 à 12H

Précisons toutefois que la plate-forme est ouverte aux particuliers pour leur offrir un service supplémentaire mais que nous encourageons vivement les usagers à préférer le compostage individuel, et une gestion domestique afin de limiter les coûts de gestion et de transport.

2.1.5. Déchèterie et encombrants

✓ La déchèterie



Suite à la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, il est possible aux habitants de la CCPR de se rendre durant toute l'année à la déchèterie du Bas de la Chaux, située aux Fins.

Horaires d'ouverture (blocage automatique de la barrière d'accès 5 minutes avant l'heure de fermeture) :

| | Lundi au vendredi | Samedi |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|
| Du 1 ^{er} avril au 30 septembre | De 7h à 11h45 et de 13h45 à 19h | De 9h à 11h30 et de 14h à 18h |
| Du 1 ^{er} octobre au 31 mars | De 7h à 11h45 et de 13h45 à 17h30 | De 9h à 11h30 et de 14h à 17h |

Modalités d'utilisation de la déchèterie des Fins:

Par convention avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, les habitants de la CCPR ont accès à la déchèterie des Fins. Ce service est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les tarifs selon les types de déchets sont indiqués en annexe 2.

Depuis mai 2015, la déchèterie n'est accessible qu'avec une carte d'accès.

✓ Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

Une benne est placée à proximité de la plate-forme de collecte des déchets verts. Elle est accessible aux usagers pendant les heures d'ouverture de la plate-forme.

Ils sont triés en quatre catégories par le gardien :

- le gros électroménager froid
- le gros électroménager hors froid
- les écrans
- les petits appareils en mélange

La collecte est ensuite réalisée par la société ENVIE basée sur le secteur du Pays de Montbéliard.

2.1.6. Collecte des textiles

Depuis 2012, le Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs de Pontarlier passe une convention avec la société Eco-TLC, éco-organisme agréé pour la filière des textiles.

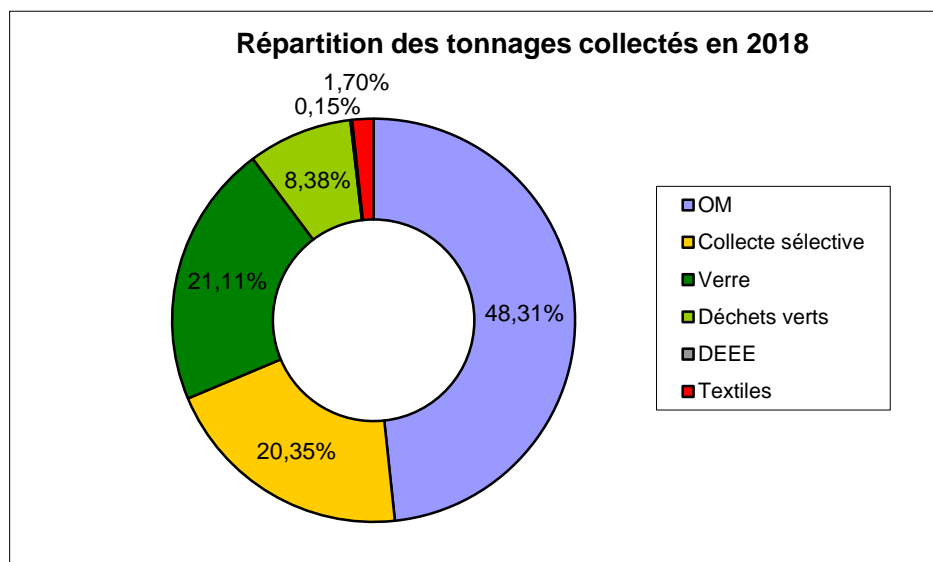
29 tonnes de textiles (vêtements, chaussures, linge de maison) ont pu ainsi être récupérées en 2018 grâce aux bornes installées dans 6 communes de la CCPR (Le Russey, Bonnétable, Le Luhier, Les Fontenelles, La Chenalotte, Le Bizot). Ces bornes sont collectées par les associations Le Relais et Frip'vie.



2.1.7. Bilan des tonnages collectés en 2018

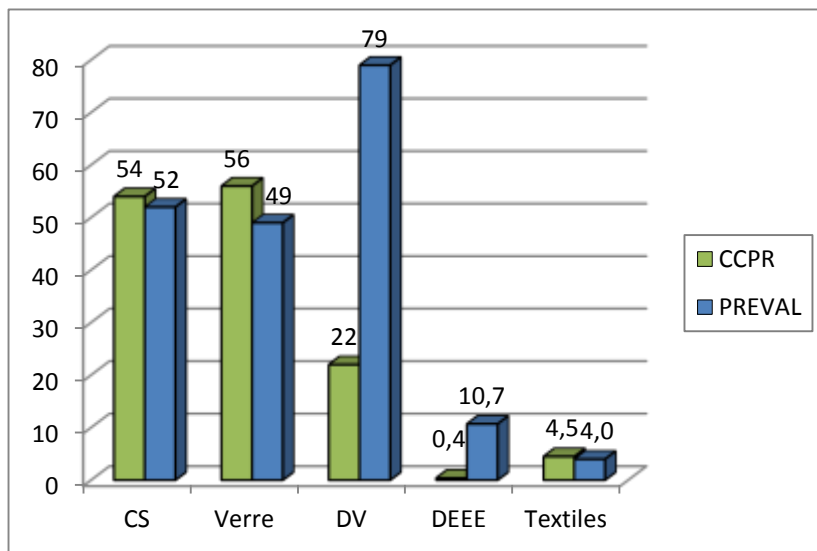
Ainsi, durant l'année 2018, **1880,74 tonnes** de déchets ont été collectées. Ils se répartissent comme suit :

| | Tonnages 2017 | Tonnages 2018 | Evolution entre 2017 et 2018 (en %) | Production (en kg/an/habt) |
|-----------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------------|----------------------------|
| OM résiduelles | 808 | 824 | -2,06 | 128 |
| Collecte sélective (hors - verre) | 344 | 347 | + 0,87 | 54 |
| Verre | 350 | 360 | +2,85 | 56 |
| Déchets verts broyés | 156 | 143 | | 22 |
| DEEE | 3 | 2,5 | - 16,66 | 0,4 |
| Textiles | 27 | 29 | + 7,4 | 4,5 |
| TOTAL | 1 688 | 1 705 | + 1 | |

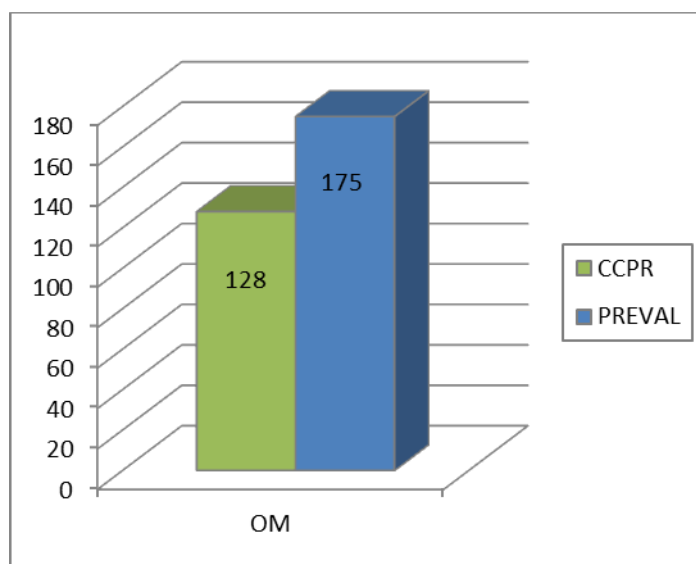


2.1.8. Comparaison des tonnages collectés avec les données nationales et les données moyennes des adhérents de PREVAL.

Comparaison de la production de déchets (hors OM) en 2018 (en kg/an/habt)



Comparaison de la production d'ordures ménagères résiduelles en 2018 (en kg/an/habt)

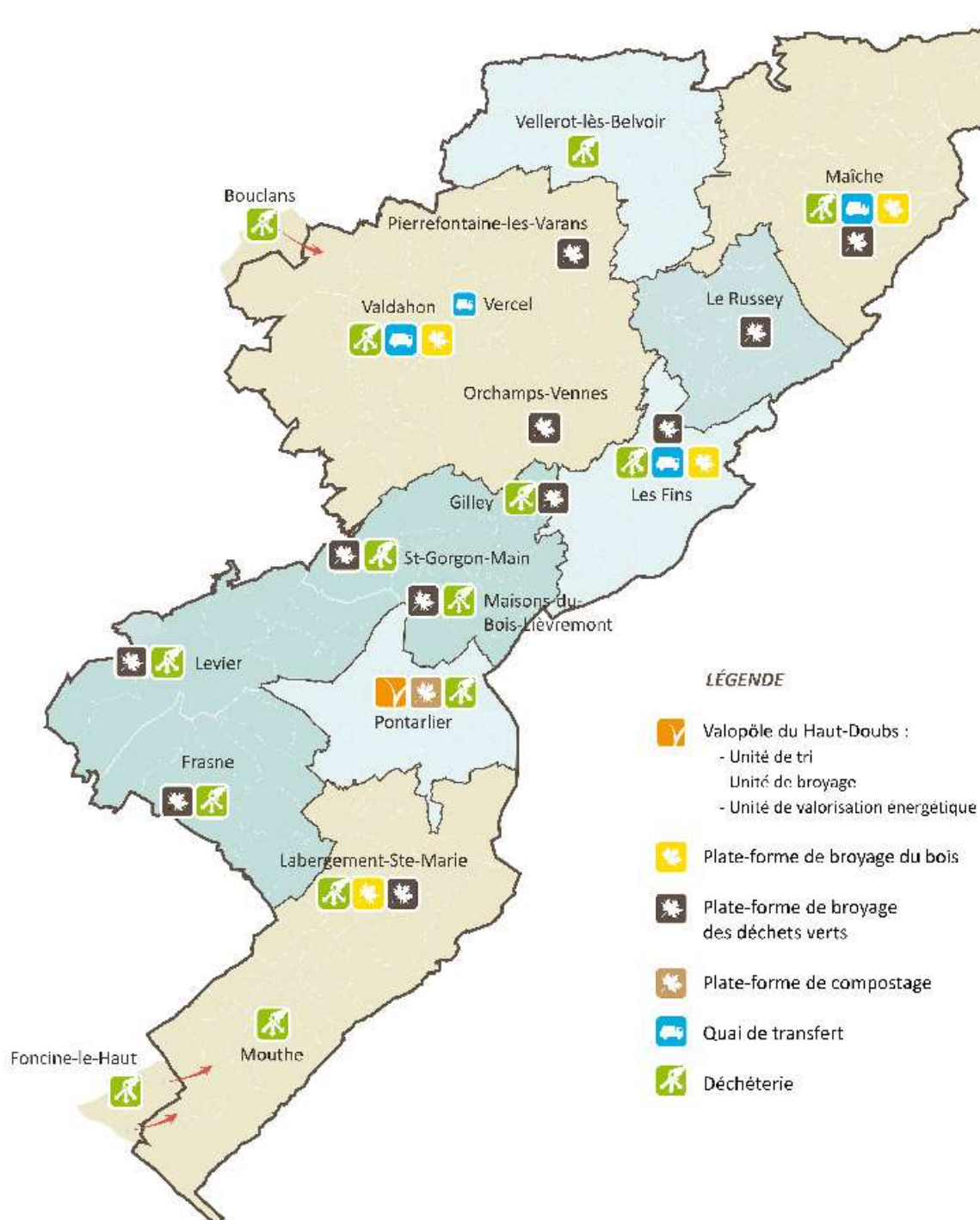


La faible quantité de déchets verts, DEEE, s'explique par le fait qu'une part importante du gisement est collectée via la déchèterie des Fins. Ces apports ne sont pas pris en compte dans le graphique ci-dessus puisque qu'il est impossible pour la CCPR de connaître la quantité de déchets concernés.

2.2. Le traitement

La CCPR a délégué la compétence traitement et valorisation de ses déchets au Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut-Doubs (PREVAL).

2.2.1. Localisation des unités de traitement



- *Les ordures ménagères* de la Communauté de Communes du Plateau du Russey sont incinérées avec valorisation énergétique à l'usine d'incinération du Valopôle de Pontarlier.

- *La collecte sélective et le verre* : Depuis le 1^{er} janvier 2015 les déchets issus de la collecte sélective sont transportés au centre de tri de Valopôle à Pontarlier, où ils sont triés en 10 catégories différentes :

- ✓ journaux-revues-magazines (JRM)
- ✓ gros de magasin (GM)
- ✓ acier
- ✓ aluminium
- ✓ PEHD (plastique opaque)
- ✓ PET coloré
- ✓ PET incolore
- ✓ emballages liquides alimentaires (ELA)
- ✓ emballages ménagers recyclables (EMR)
- ✓ refus

2.2.2. Le devenir des déchets ménagers

- *Les ordures ménagères*

Après incinération, les mâchefers subissent un double déferrailage permettant la récupération de l'acier et de l'aluminium. Suite à cette opération et après analyse, les mâchefers sont classés en différentes catégories selon leur caractère polluant. Ils sont alors enfouis en centre de classe II, ou stockés, en vue de leur valorisation, durant 3 à 12 mois. Cette période équivaut au temps de maturation des mâchefers qui a pour but de stabiliser leurs caractéristiques chimiques et ainsi de réduire leur potentiel polluant. Les mâchefers répondant aux normes, après un an au maximum, sont alors valorisés en techniques routières.

Les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) sont, quant à eux, transportés et enfouis dans d'anciennes mines de sel en Allemagne, afin de combler les galeries.

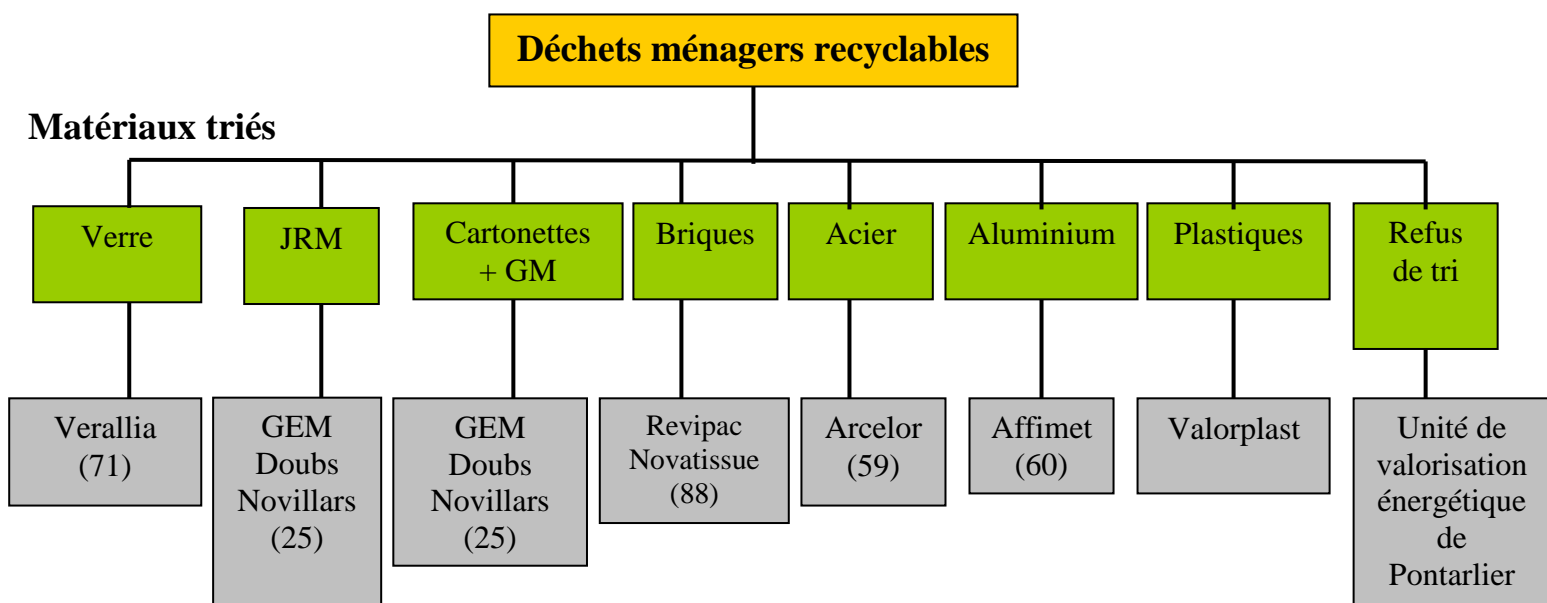
- *Les déchets verts* collectés à la plate-forme du Russey sont broyés par PREVAL, puis transportés chez les agriculteurs volontaires de la CCPR à des fins de co-compostage. Ils sont alors mélangés à du fumier et entreposés en andains durant le temps de maturation.

- *Les DEEE*

Les DEEE sont collectés par l'entreprise ENVIE qui les répare dans la mesure du possible avant de les revendre dans ses magasins.

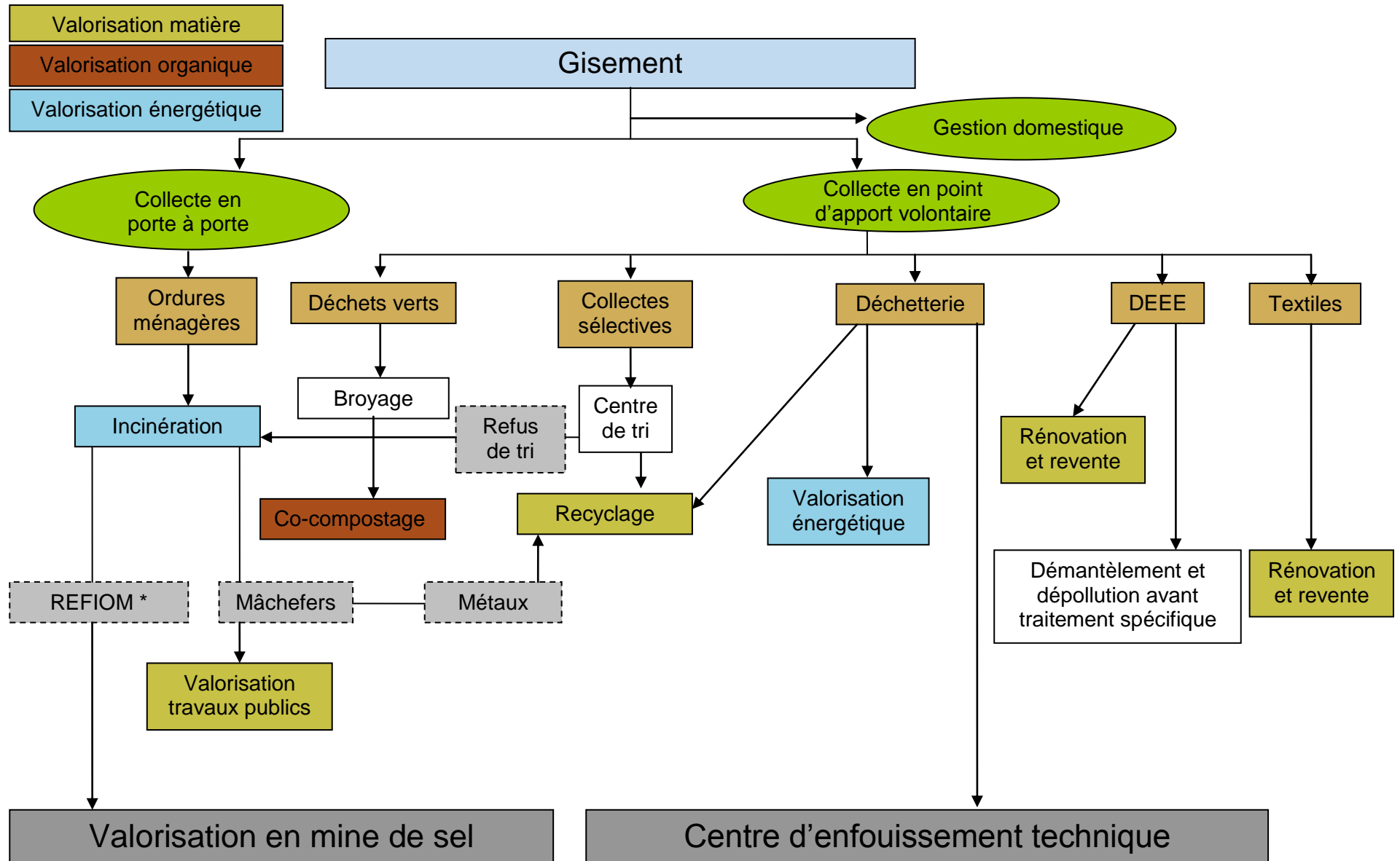
Les autres déchets sont démantelés et les différents composants traités dans des filières spécifiques.

- *La collecte sélective et le verre*



Le recyclage permet la fabrication de nouveaux produits en économisant les matières premières.

2.3. Bilan : synoptique des flux de gestion des déchets



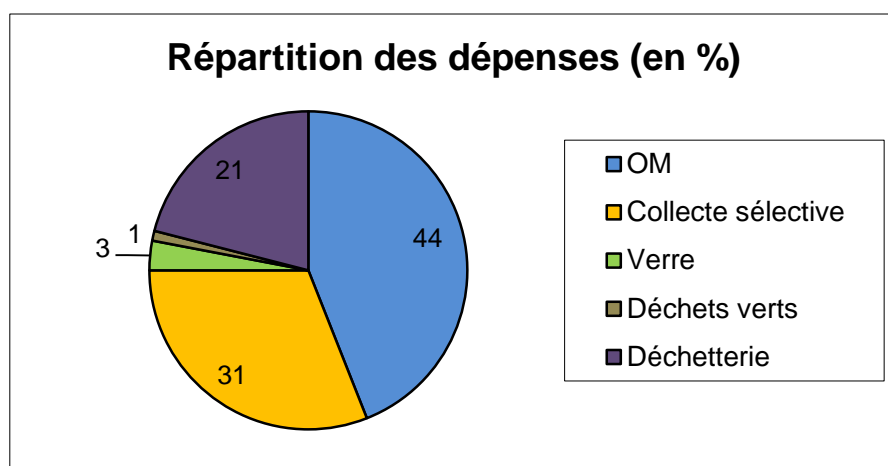
* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

3. Les indicateurs financiers

3.1. Les dépenses

| Flux | Dépenses (en € HT) |
|------|--------------------|
|------|--------------------|

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| OM | 286 061 |
| Collecte sélective (hors - verre) | 201 738 |
| Verre | 17 350 |
| Déchets verts + DEEE | 9 889 |
| Déchetterie des Fins (cotisation) | 139 320 |
| TOTAL | 654 358 |



3.2. Le financement du service

3.2.1. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CCPR a fait le choix afin de se conformer à la réglementation de financer son service d'élimination des déchets grâce à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI). Le montant de la REOMI est calculé sur la base d'une part fixe et d'une part variable fonction du volume et du nombre de levées du bac.

La grille tarifaire 2018 est la suivante (en € TTC):

| Volume du bac | Abonnement au bac | Consommation : forfait de 12 levées | Coût minimal facturable annuel | Levée supplémentaire : de la 13ème à la 18ème incluse | Levée supplémentaire : de la 19ème à la 52ème incluse |
|---------------|-------------------|-------------------------------------|--------------------------------|---|---|
| 80 litres | 85,80 € | 31,68 € | 117,48 € | 2,64 € | 3,96 € |
| 120 litres | 85,80 € | 47,52 € | 133,32 € | 3,96 € | 5,94 € |
| 180 litres | 85,80 € | 71,28 € | 157,08 € | 5,94 € | 8,91 € |
| 240 litres | 85,80 € | 95,04 € | 180,84 € | 7,92 € | 11,88 € |
| 770 litres | 85,80 € | 304,92 € | 390,72 € | 25,40 € | 38,12 € |

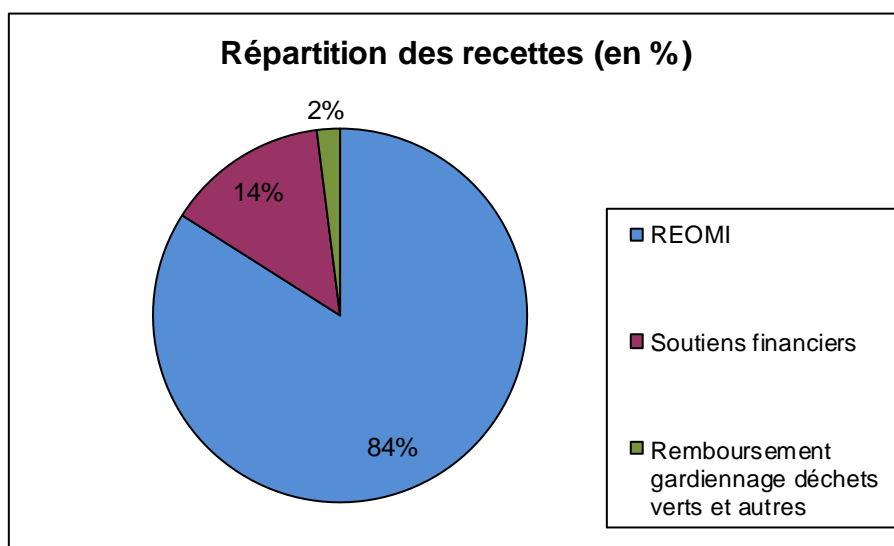
Pour les professionnels :

La collecte des déchets des artisans, commerçants, administrations et industriels est réalisée pour ceux qui le souhaitent en porte à porte, lors de la collecte des déchets ménagers. Les déchets concernés par cette collecte sont les déchets ménagers assimilés.

| Poste | Total (en € HT) |
|-------|-----------------|
| REOMI | 480 317 |

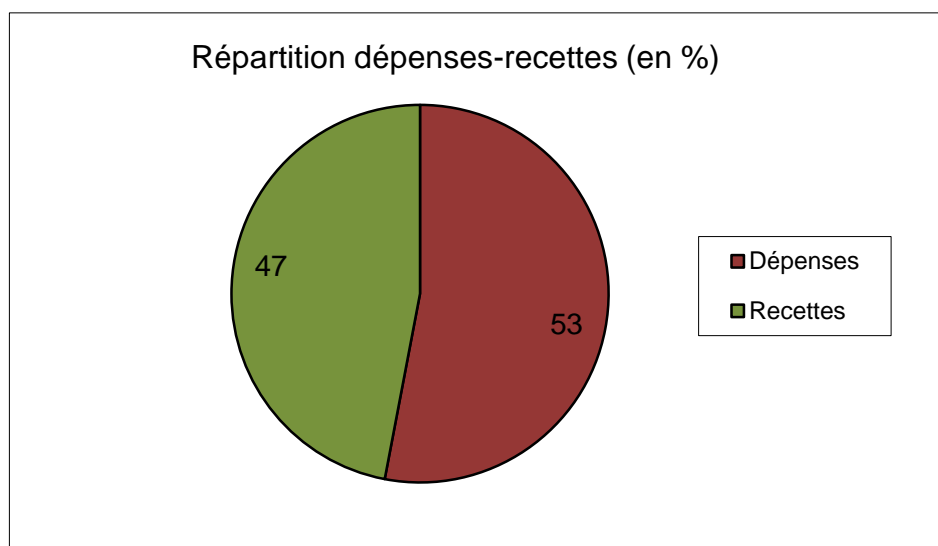
3.2.2. Autres recettes

| Flux | Poste | Total (en € HT) |
|--|--|-----------------|
| Collecte sélective (dont verre) + DEEE | Soutiens financiers | 81 955 |
| | Sinistre | 2 111 |
| Déchets verts | Remboursement gardiennage + prestations aux professionnels | 6 260 |
| Total | | 90 326 |



(Voir détail des éléments financiers en annexe 3)

3.3. Equilibre du budget en 2018

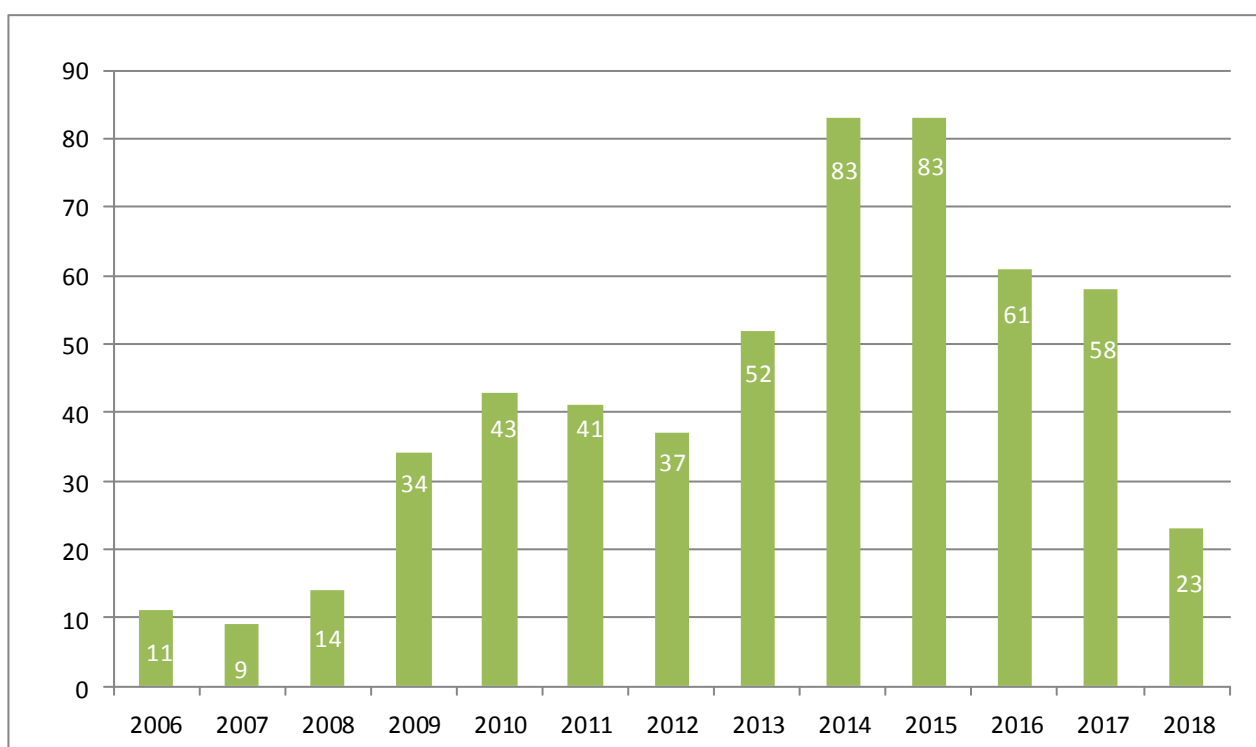


4. Mesures de réduction de l'impact environnemental

4.1. Réduction des flux

Depuis 2002, 674 composteurs ont été vendus. Les fortes hausses en équipement de 2014 et 2015 correspondent à la période d'instauration de la redevance incitative sur le territoire de la CCPR.

Nombre de composteurs vendus entre 2006 et 2018



4.2. Les actions de sensibilisation à l'environnement

Depuis l'automne 2011, une conseillère en tri et prévention est mise à disposition de la CCPR par le Syndicat mixte PREVAL du Haut-Doubs de Pontarlier. Au cours de l'année 2018, elle est intervenue lors de manifestations et auprès de divers publics et notamment lors de la distribution des bacs dans le cadre de la mise en place de la collecte des recyclables en porte-à-porte.

Parallèlement à cette communication orale, la communication écrite a été maintenue avec :

- ✓ la distribution du calendrier de collecte à tous les habitants,
- ✓ la distribution de l'Info tri à tous les habitants,
- ✓ la mise à disposition des consignes de tri à tous les habitants lors de la distribution des bacs de tri.

5. Faits marquants 2018

- ✓ Distribution des bacs destinés à la collecte des recyclables pour un démarrage de la collecte en porte-à-porte au 1er janvier 2019.
- ✓ Mise en place des nouveaux marchés de collecte passés en groupement et dont le SMCOM est le coordinateur. Ceux-ci débuteront au 1^{er} janvier 2019.

6. Perspectives 2019

- ✓ Démarrage de la collecte des recyclables (hors-verre) en porte-à-porte. Parallèlement, les anciens conteneurs de tri devront être enlevés et éliminés au cours du 1^{er} semestre 2019.
- ✓ Réalisation d'un contrôle des bacs jaunes avant la collecte dans l'ensemble des communes durant le 1^{er} semestre 2019. Cette action aura pour but d'informer les habitants des erreurs de tri commises afin qu'ils puissent les corriger. A terme, cela permettra de diminuer les quantités de refus de tri.

Annexes

Annexe 1 : Situation des points d'apport volontaire :

| | |
|--------------------------------|---|
| Noël-Cerneux | Rue des Prés Laudes (Cimetière) |
| | Rue Ignace Tournier (Colonie) |
| Bonnétage | Rue du Grand Communal (en face de la mairie) |
| | Village-Bas RD 224 |
| | Cerneux-Monnots RD 457 |
| Saint-Julien-lès-Russey | Village-haut, rue Principale, RD 236 |
| | Village-bas |
| Les Fontenelles | Rue de la Gare |
| | Rue du Couvent (en face du lycée) |
| | Rue de la Campagne (Salle des fêtes) |
| La Chenalotte | Rue du Bois Joli |
| | Rue des Ecoles (Salle des fêtes) |
| | Rue du Chêne |
| Le Russey | Rue du Stade (Stade de foot des Rondeys) |
| | Rue Foch (Salle des fêtes) |
| | Avenue de Lattre de Tassigny (La croix RD 437) |
| | Rue de la Combe au Rang (Ateliers communaux) |
| | Rue des 3 Sapins (Emmaüs) |
| Le Bizot | La Rigole (Terrain de pétanque) |
| Le Narbief | Grande Rue (Station d'épuration) |
| Le Barboux | Route du Pissoux (Colonie) |
| | Route de Morteau (Salle des fêtes RD 211) |
| Grand'Combe des Bois | Rue des Jonquilles (en face de l'église RD 211) |
| La Bosse | Route principale (RD 242) |
| Le Mémont | Rue du Général de Gaulle (RD 242) |
| Mont-de Laval | Extérieur du village (entre Les Seignottes et Les Combottes) |
| Montbéliardot | Rue Principale (en face de la mairie) |
| Le Luhier | Grande Rue (croisement en direction de la mairie/salle des fêtes) |
| Plaimbois-du-Miroir | Rue du Miroir (Mairie) |
| | Rue du Stade (Stade de foot) |
| Laval-le-Prieuré | RD 20 (croisement avec RD 128 qui descend dans le village) |

Annexe 2 : Tarifs 2018 pour l'accès des professionnels à la déchèterie des Fins

| Tarifs 2018 de la déchèterie des Fins pour les professionnels (applicables au 1^{er} avril 2015) | | |
|---|--|--|
| | CCVM et conventionnés | Hors CCVM |
| Accès si pas de bacs d'ordures ménagères | 20 €/an | / |
| Incinérables | 98 €/t | 108 €/t |
| Encombrants | 33 €/m³ | 36 €/m³ |
| Inertes | 11 €/t | 12 €/t |
| Déchets verts (gazon, branchages ...) et bois | 10 €/t | 11 €/t |
| DDS | 1,50 €/kg | 1,80 €/kg |
| Pneus VL | Gratuit (hors garages, centres pneus,...) | Gratuit (hors garages, centres pneus,...) |
| Métaux | Gratuit | Gratuit |
| Cartons | Gratuit | Gratuit |
| Piles | Gratuit | Gratuit |
| Néons/ampoules | Gratuit | Gratuit |
| Batteries | Gratuit | Gratuit |
| Huiles | Gratuit | Gratuit |
| DEEE | Gratuit | Gratuit |

Annexe 3 : Les éléments financiers

Les données suivantes sont obtenues en comptabilisant l'ensemble des factures comptant pour l'exercice 2018. Les opérations d'ordre n'ont pas été prises en compte.

1. Les dépenses

| Flux | Nature de l'opération | Total (en € HT) |
|-----------------------------------|--|-----------------|
| OM | Collecte | 126 472 |
| | Traitement | 88 224 |
| | Frais de structure (salaire, fournitures, ...) | 69 394 |
| | Redevance incitative (maintenance logiciel, achats de bacs et de pièces) | 1 971 |
| Collecte sélective (hors – verre) | Collecte | 47 888 |
| | Traitement (dont refus de tri) | 51 672 |
| | Frais de structure (fournitures, frais de gestion, ...) | 6 231 |
| | Achats de bacs de tri | 75 328 |
| | Communication (pôle prévention PREVAL, affranchissements) | 20 619 |
| Verre | Collecte et transport par Solover | 17 350 |
| Déchets verts + DEEE | Broyage par PREVAL | 5 291 |
| | Frais de structure (matériel, salaire) | 4 598 |
| Déchèterie des Fins | Cotisation | 139 320 |
| Total des dépenses | | 654 358 |

2. Les recettes

| Flux | Poste | Détail | Total (en € HT) |
|------------------------------|--|---|-----------------|
| OM | REOM | | 480 317 |
| Collecte sélective + DEEE | Soutiens financiers | Soutiens performance DEEE (PREVAL) | 175 |
| | | Soutiens à la performance (CITEO) | 81 780 |
| | Sinistres | | 2 111 |
| Déchets verts | Remboursement gardiennage par PREVAL | | 5 847 |
| | Prestations aux professionnels | | 413 |
| Total des recettes | | | 570 643 |

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Préambule | 3 |
| 1.1. Contexte national | 3 |
| 1.2. Le territoire de la CCPR..... | 3 |
| 2. Indicateurs techniques | 5 |
| 2.1. Organisation de la collecte | 5 |
| 2.1.1. Collecte des OM | 5 |
| 2.1.2. La collecte du verre..... | 5 |
| 2.1.3. La collecte des recyclables hors-verre | 5 |
| 2.1.4. Les déchets verts | 6 |
| 2.1.5. Déchèterie et encombrants | 7 |
| 2.1.6. Collecte des textiles | 8 |
| 2.1.7. Bilan des tonnages collectés en 2018 | 9 |
| 2.1.8. Comparaison des tonnages collectés avec les données nationales et les données moyennes des adhérents de PREVAL. | 10 |
| 2.2. Le traitement | 11 |
| 2.2.1. Localisation des unités de traitement..... | 11 |
| 2.2.2. Le devenir des déchets ménagers..... | 12 |
| 2.3. Bilan : synoptique des flux de gestion des déchets | 14 |
| 3. Les indicateurs financiers..... | 15 |
| 3.1. Les dépenses | 15 |
| 3.2. Le financement du service..... | 15 |
| 3.2.1. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères | 15 |
| 3.2.2. Autres recettes..... | 16 |
| 3.3. Equilibre du budget en 2018..... | 17 |
| 4. Mesures de réduction de l'impact environnemental | 18 |
| 4.1. Réduction des flux | 18 |
| 4.2. Les actions de sensibilisation à l'environnement | 18 |
| 5. Faits marquants 2018..... | 19 |
| 6. Perspectives 2019 | 19 |